



FEUILLE DE ROUTE SOCIALE

La deuxième grande conférence sociale est un moment fondateur pour une nouvelle année de réformes par le dialogue social.

Elle a réuni les 20 et 21 juin 2013 plus de 300 participants, représentant les organisations syndicales, patronales et les collectivités territoriales. La feuille de route sociale, issue de ce travail collectif, affiche l'ambition, indique la méthode et partage le calendrier de réformes pour l'année à venir. Plus que cela, elle entraîne les forces économiques et sociales vers une nouvelle année de changement en les mettant au cœur du processus.

UNE FEUILLE DE ROUTE DENSE ET AMBITIEUSE « POUR FAIRE AVANCER NOTRE PAYS ET DONNER ESPOIR AUX FRANÇAIS »

La feuille de route sociale lance d'importants chantiers – à commencer par la réforme des retraites ou celle de la formation professionnelle – et amplifie la bataille pour l'emploi.

“ Notre réussite dépendra de notre ambition à régler, ensemble, avec nos points de vue différents, les grands problèmes de notre pays : le chômage, la compétitivité, l'avenir de la protection sociale, les inégalités, la modernisation de l'Etat, le service public. Notre réussite dépendra aussi de notre capacité à engager ces réformes dans le respect des partenaires et dans le dialogue. C'est le sens de cette conférence sociale, qui doit permettre d'entendre les points de vue, de prendre en compte les initiatives, les propositions, et de déboucher sur un agenda de réformes. „

1. RENFORCER LA DÉMOCRATIE SOCIALE

2. UN PAYS SOLIDAIRE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

3. SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET PERMETTRE LA PROMOTION SOCIALE

François HOLLANDE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Discours d'ouverture
20 juin 2013

1. RENFORCER LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Durant l'année écoulée, nous avons forgé la méthode du « dialogue social à la française ». Il faut désormais la compléter par d'autres actes qui ancrent dans les faits et les pratiques une démocratie sociale mature, responsable et respectée. Notre pays peut s'inventer une nouvelle culture de négociation qui ne nie pas les divergences mais qui sait les dépasser pour fonder des compromis neufs dans lesquels chacun a à gagner.

MENER DE GRANDES RÉFORMES PAR LE DIALOGUE

La réforme des retraites et la réforme de la formation professionnelle seront conduites dans le dialogue, concertation pour la première et négociation pour la seconde. La modernisation de l'action publique passera par la mise en place d'une structure territoriale pérenne de concertation entre pouvoirs publics et partenaires sociaux sur l'action publique et les services publics (fin de l'année).

FAIRE ENTRER LE « DIALOGUE SOCIAL PRÉALABLE À LA LOI » DANS LA CONSTITUTION

Ce qui relève du champ du travail et de l'emploi sera d'abord discuté et négocié par les partenaires sociaux. La démocratie sociale pourra ainsi nourrir la démocratie politique.

FAIRE PROGRESSER LE DIALOGUE SOCIAL EN EUROPE

Des formules doivent être recherchées pour améliorer la consultation des partenaires sociaux lors des principales échéances qui rythment la gouvernance économique européenne.

« Le dialogue social n'est pas un jeu d'ombres, il est au cœur de notre méthode de gouvernement. »

Jean-Marc AYRAULT
PREMIER MINISTRE
Discours de clôture, 21 juin 2013

FAIRE LA RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

Après avoir mené à bien la réforme de la représentativité syndicale – qu'il convient d'évaluer – les mécanismes de représentativité du patronat évolueront pour garantir l'équilibre des règles du jeu de la négociation sociale (mission confiée à JD Combrexelle, à partir des propositions patronales, pour des recommandations opérationnelles en octobre 2013).

VALORISER L'ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

L'engagement syndical et professionnel est une condition clé de la démocratie sociale, non seulement dans les entreprises, mais aussi dans les branches, les territoires et au niveau interprofessionnel. Cela signifie la valorisation des parcours militants, ou la formation des acteurs du dialogue social pour exercer au mieux les mandats (premiers échanges en juillet, concertation à la rentrée, puis projet de loi).

ENCOURAGER LA STRUCTURATION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Un comité de suivi de la structuration conventionnelle des branches sera mis en place. Il aura pour mission d'examiner la situation des branches ne présentant plus d'activité conventionnelle et d'encourager des regroupements (mise en place d'un comité de suivi de la structuration des branches. Premier bilan fin 2013).

CONSOLIDER LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Garantir le financement pérenne et transparent des organisations syndicales et patronales est une nécessité : sources, modalités et répartition des financements, transparence, problématiques concrètes seront étudiées (premiers échanges en juillet, concertation à la rentrée, puis projet de loi).

2. UN PAYS SOLIDAIRE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Notre pays a besoin de rassembler ses forces. Être solidaire dans la réalité économique, c'est construire des filières qui unissent nos entreprises ; être solidaire sur le front de l'emploi, c'est faire de la bataille contre le chômage une cause commune à tous ; être solidaire comme communauté nationale et entre les générations, cela suppose de refonder notre modèle social, de réformer le financement de la protection sociale et de réussir la réforme des retraites. Solidarité et compétitivité ne s'opposent pas. S'il n'est pas solidaire, notre pays ne peut être compétitif ; s'il n'est pas compétitif, il ne peut pas financer son modèle de solidarité.

MOBILISER TOUTES LES FORCES POUR LA BATAILLE DE L'EMPLOI

Nous avons les outils de la bataille pour l'emploi, il nous appartient de réussir leur déploiement : emplois d'avenir, contrats génération, nouveau dispositif d'activité partielle pour maintenir l'activité dans les périodes difficiles, contrats aidés, développement de l'alternance et mise en œuvre rapide de la garantie pour la jeunesse (bilan d'étape sur les emplois d'avenir à l'automne ; expérimentation de la garantie jeune en septembre ; dispositions législatives sur l'alternance à la fin de l'année).

SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Un plan national d'action sera déployé dès cet été, et comprendra des actions pour la transparence du marché du travail, l'attractivité de certains métiers, l'accompagnement des entreprises (notamment les TPE / PME) dans leur recrutement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Une initiative immédiate permettra l'entrée en formation d'au moins 30 000 demandeurs d'emploi d'ici la fin de l'année 2013 pour acquérir des compétences correspondant à des opportunités d'emploi et des besoins immédiats des entreprises (été 2013).

RÉUSSIR UNE RÉFORME DES RETRAITES JUSTE ET PORTEUSE DE SOLIDARITÉ

Nous réaffirmerons notre attachement collectif à un système par répartition et rechercherons les moyens financiers pour le pérenniser. Plus largement, il nous faut apporter une solution durable au financement de la protection sociale.

UNIR LES ACTEURS DANS DES FILIÈRES ET LANCER DES PROJETS INDUSTRIELS D'AVENIR

Les filières amélioreront la coopération entre les entreprises donneuses d'ordres et les sous-traitants. L'objectif est de repositionner la France sur les marchés mondiaux.

RENFORCER NOTRE CAPACITÉ D'OBSERVATION ET DE PROSPECTIVE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Nous constituerons un réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences (Etat, partenaires sociaux, régions, observatoires prospectifs de branche) sous l'égide du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera développée au sein des filières (rapport sur les métiers de demain en janvier 2014).

METTRE LA QUALITÉ DU TRAVAIL AU CENTRE DE L'ENTREPRISE

La prise en compte des risques connus est nécessaire. Elle doit s'accompagner d'une meilleure prévention de risques émergents – nano-matériaux, biotechnologies, nouvelles formes d'organisation du travail, etc. La préparation du 3^e plan de santé au travail y veillera. Par ailleurs, les partenaires sociaux poursuivront l'effort pour développer la qualité de vie au travail dans l'entreprise (mission sur le CHSCT en septembre et début des travaux sur le plan de santé au travail).

REPOUSSER UNE EUROPE DU DUMPING SOCIAL

Nous agirons pour que les négociations sur la directive détachement des travailleurs ne remettent pas en cause le droit national et permettent à la France de procéder aux contrôles utiles. Nous agirons pour la définition d'un salaire minimum dans les Etats membres, enjeu déterminant de régulation du marché du travail, de prévention des distorsions de concurrence et de lutte contre la précarité.

2012

JUILLET 2013

JUIN 2014

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Document d'orientation du gouvernement transmis le 8 juillet pour engager la négociation sociale à l'automne et aboutir à un projet de loi en fin d'année.

UN PLAN POUR SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Transparence du marché du travail, attractivité de certains métiers, accompagnement des entreprises dans leur recrutement, accompagnement des demandeurs d'emploi et formations prioritaires pour l'emploi. Réunion de lancement de la mobilisation le 10 juillet ; déploiement de la nouvelle offre de services aux entreprises de Pôle emploi à l'été ; déploiement des formations prioritaires pour l'emploi à partir de septembre ; bilan des aides à la mobilité de Pôle emploi en janvier 2014.

RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

Poursuite des travaux des organisations professionnelles ; mission confiée à Jean-Denis Combrexelle pour des propositions en octobre ; élaboration ensuite d'un projet de loi.

RÉFORME DES RETRAITES

Suite au rapport Moreau, la concertation sur les évolutions souhaitables de notre système s'est engagée les 4 et 5 juillet avec les partenaires sociaux. À la mi-septembre, le gouvernement présentera son projet de loi.

QUELQUES
SÉQUENCES CLÉS
DE LA FEUILLE DE
ROUTE SOCIALE

3. SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET PERMETTRE LA PROMOTION SOCIALE

Il nous faut penser et organiser les transitions : transitions professionnelles d'un emploi à un autre ou du chômage à l'emploi ; transitions industrielles d'un secteur à un autre. Notre sujet, c'est de permettre les changements, d'en faire des opportunités incluses dans des dispositifs de sécurisation, et non plus des risques. Au-delà de l'emploi, ce sont désormais les parcours et les carrières qu'il convient de construire et de sécuriser.

RÉFORMER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La réforme sera engagée par une négociation interprofessionnelle pour améliorer l'accès à la formation professionnelle des publics les moins qualifiés et les plus fragiles. Elle permettra à davantage d'individus de construire leur parcours, d'évoluer ou de se reconvertir grâce au compte personnel de formation.

DÉVELOPPER L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La validation des acquis de l'expérience constitue un outil d'accès à la qualification et de promotion professionnelle notamment pour les personnes les moins qualifiées. Un travail sera mené pour en élargir l'accès et renforcer les possibilités d'individualisation des parcours (*début du travail en 2013*).

ORGANISER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES ET INDUSTRIELLES

Nous devons travailler à la reconversion des salariés de secteurs en transition vers les secteurs porteurs, et progresser dans l'anticipation des mutations industrielles. Des passerelles entre les filières et à l'intérieur de chacune d'elles seront organisées. A l'échelle européenne, la mobilité des apprentis doit être favorisée (*étude sur les emplois et les compétences au sein du Conseil National de l'Industrie remise en janvier 2014*).

METTRE EN ŒUVRE LES DROITS RECHARGEABLES À L'ASSURANCE CHÔMAGE

Ces droits sécuriseront le passage du chômage à l'emploi pour les salariés en contrat précaire. Ils seront intégrés à la nouvelle convention d'assurance chômage (*fin de l'année 2013*).

MIEUX PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE ET FAVORISER LES MOBILITÉS EN COURS DE CARRIÈRE

L'allongement des carrières nécessite de réfléchir à leur organisation, notamment en termes de prévention de la pénibilité tout au long de la vie. Il convient de favoriser à la fois la mobilité vers des tâches moins pénibles au cours de la carrière, l'aménagement des postes de travail, la prévention de l'inaptitude et le maintien dans l'emploi.

RECOMPOSER LE LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET PERMETTRE LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES

Au-delà de l'emploi, ce sont les parcours et les carrières qu'il convient de construire. Les grandes réformes sociales de 2013-2014 – la réforme des retraites et celle de la formation professionnelle – portent cette ambition. La réforme des retraites doit avoir valeur de pacte générationnel permettant aux jeunes générations de construire leurs carrières avec la conviction que le système par répartition s'adressera également à eux. La réforme espérée de la formation professionnelle, elle, doit reconstruire les possibilités d'une carrière, de promotion, de mobilité et de seconde chance alors que l'ascenseur social est bloqué depuis plusieurs années.

“ La réforme de la formation professionnelle permettra de sécuriser les parcours des individus, parcours professionnels, mais aussi parcours de vie car nous n'avons pas une vision seulement utilitariste de la formation professionnelle. Elle touche aussi à la promotion sociale, personnelle, ou, pour le dire avec des mots qui raisonnent, à l'émancipation de l'individu. ”

Michel SAPIN
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL
14 mai 2013

